

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/07/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 04
15/07/2025
Délibération 050/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr ABU-AITA Maher a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Monsieur MILCENT Jean-Paul a été élu secrétaire.

OBJET : Choix des entreprises pour l'extension du cabinet médical

Madame Le Maire rappelle que l'extension du cabinet de radiologie, prévue par délibération n°054/3.6 en date du 11/07/2025, n'a pas abouti.

La commune a été sollicitée par un nouveau médecin souhaitant s'installer fin 2025 à Le Perrier.

Pour ce faire, la commune a relancé une analyse financière sur la faisabilité d'un modulaire ou structure bois pour une extension d'environ 25m². Elle a sollicité 3 entreprises pour demande de devis, à savoir :

ENTREPRISE	PROPOSITION COMMERCIALE	
	HT	TTC
MADERA	66 537,00	79 844,40
ATLANTIC MODULAIRE	75 508,00	90 609,60
GULBAUD NICOLAS	50 910,00	61 092,00

La commission aménagement en date du 15 juillet 2025 s'est réunie et a validé l'entreprise Guilbaud pour un montant de 50 910 € HT pour une construction en bois.

Concernant la partie terrassement, des devis sont toujours en cours d'élaboration. A ce jour, une première estimation a été rendue pour un montant de 27 596,51 € HT.

Madame Le Maire expose que l'offre la plus économiquement avantageuse a été remise par l'entreprise Guilbaud Et fils Menuiserie, 27 rue des Margotins, ZA LA Féniçière - 85300 Sallertaine. Le devis n° DE0614701 est établi pour un montant de 50 910€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE le devis établi par l'entreprise Guilbaud Et Fils menuiserie, 27 rue des Margotins, ZA LA Fénicrière - 85300 Sallertaine d'un montant de 50 910€ HT pour la réalisation du bâtiment en bois dans le cadre du projet d'extension du cabinet médical.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- DECIDE d'imputer la dépense au chapitre 23 - article 2313 - opération 18.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr MILCENT Jean-Paul

